



Séance du 3 décembre 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Unanimité

Convocation du : 25 novembre 2024
Date d'affichage : 26 novembre 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 6 décembre 2024 et
publication du 6 décembre 2024.

Délibération N° 05-24-45

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, M. BIENKOWSKI Renaud, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés: Mmes MICHEL Fabienne, BAYART Angélique, WOLOSZ Angélique, TOURNEUR Nathalie, MM. CARLIER Jean-Louis, VAN MEENEN Laurent.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET	ACTION SOCIALE – ADHESION A PLURELYA ET RESILIATION DU CONTRAT AVEC LE CNAS
--------------	--

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 70 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 posant le principe d'une dépense obligatoire au titre de l'action sociale inscrite à l'article 88-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'article 26 de la loi 2007-148 du 2 février 2007 modifiant l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983,

Vu l'article 71 de la loi précitée,

Vu la délibération du conseil municipal n°05-19-54 du 27 novembre 2019, actant l'adhésion de la commune de Thumeries au C.N.A.S à partir du 1^{er} janvier 2020,



Considérant l'offre de PLURELYA, association loi 1901 à but non lucratif, organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles des personnels territoriaux depuis 1966,

Vu le rapport de Monsieur Pierre CROXO, maire-adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux ressources humaines,

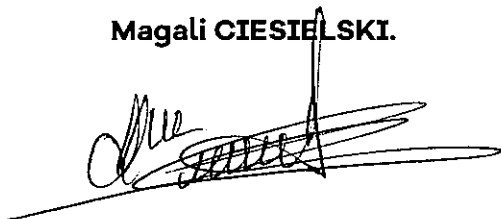
DECIDE à l'unanimité,

- La résiliation de l'adhésion de la commune de Thumeries au CNAS au 31 décembre 2024.
- L'adhésion de la commune de Thumeries à PLURELYA au 1^{er} janvier 2025.
- Le versement des cotisations forfaitaires correspondant à la formule S3 selon le calcul suivant: montant de la formule sélectionnée (décidé par l'assemblée générale ordinaire de PLURELYA) multiplié par le nombre de bénéficiaires.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Magali CIESIELSKI.



Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

